
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0405 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Administrateurs des Affaires Sociales, session 2019.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES SOCIALES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAZOOM SOUMANA	218490	16/11/80
2	DIALLO ASSETOU	218470	31/12/85
3	KABORE RAMATA BENEDICTE CLEMENCE	218421	29/05/77
4	NITIEMA URBAIN	239425	31/12/87
5	OUEDRAOGO IDRISSE	92514	19/03/79
6	OUEDRAOGO OUMOU	239490	02/03/83
7	OUEDRAOGO OUSMANE	116702	31/12/79
8	OUEDRAOGO ZAKARYA	218444	01/11/81
9	SAVADOGO SANOUSSA	218485	31/12/86
10	SAVADOGO SOULEYMANE	261423	31/12/85
11	SOMDA GMINKOM EMELIE	261381	25/10/89
12	TAO AYOUBA	85512	02/08/78
13	THIOMBIANO SOIAFANDI	205465	31/12/86
14	ZALLE PAYIDWENDE AIME	225698	26/05/87
15	ZONGO TEGAWINDE URBAIN	261378	19/11/88

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES SOCIALES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

